

TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2020

Honoraires de négociation à la charge du Vendeur

Suivant Mandat de Vente PREMIUM ou SIMPLE portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5 000 €
De 50 001€ à 100 000€	8,5%
De 100 001€ à 150 000€	7%
De 150 001€ à 200 000€	5,5%
De 200 001€ à 350 000€	5%
De 350 001€ à 500 000€	4,5%
Au-delà de 500 001€	4%

^{*}Taux de TVA en vigueur 20% compris



HONORAIRES DE GERANCE

I- HONORAIRES DE BASE - Ils sont calculés sur le montant des sommes e	encaissées pour le compte du mandant, selon le tai	ux défini dans le mandat.
2- FRAIS ARRETE DE COMPTE		35,00 €
3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU		380,00 €
4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIO	·	360,00 €
- Rédaction d'une note de renseignements dest Par immeuble	inée à l'établissement de la déclaration de revenus	135,00 €
- Etablissement des déclarations de T.V.A.	inée à l'établissement de la déclaration d'I.F.I	Tarif horaire
Déclaration mensuelle Déclaration trimestrielle	Par mois	30,00 € 48,00 €
Déclaration annuelle	Par an	130,00 €
- Etablissement des déclarations de C.V.A.E		115,00 €
5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES		,
- Gestion de sinistres, assistance aux expertises	s, constitution dossier et suivi procédure	
facturation au temps passé		Tarif horaire
 Négociation des loyers et des baux commerc Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour 	déclarations IFI, successions, donations etc)	Tarif horaire
		Tarif horaire
	e (si le Mandant choisit de nous confier cette miss	
Montant supérieur à 2 000€ TTC - Gestion administrative et financière, hors suiv	ri technique	Tarif horaire
		3,59 %
ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la		3,59 %
7- GESTION DES LOYERS ET DU CON		. 6 inillat 1999
	s dans le champ d'application de la loi n°89-462 du ar avis	
		/ 5 ≢
- Gestion de la clause benale : Tere mise en œi		2,5 € 25.00 €
 Gestion de la clause penale : Tere mise en œi Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œi 	ıvre partielle de la clause pénale	2,5 € 25,00 € 45,00 €
 Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier 	ıvre partielle de la clause pénaleuvre partielle de la clause pénale	25,00 €
 Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat 	ıvre partielle de la clause pénaleuvre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 €
 Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat 	ıvre partielle de la clause pénaleuvre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 €
 Gestion de la clause pénale: 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass A la charge du propriétaire (répétibles dans 	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 €
 Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass A la charge du propriétaire (répétibles dans Gestion des impayés : premier rappel 	ivre partielle de la clause pénaleuvre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire
 Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass A la charge du propriétaire (répétibles dans - Gestion des impayés : premier rappel Gestion des impayés : lors de la mise en œuve 	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire Gracieux 45,00 €
 Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass A la charge du propriétaire (répétibles dans - Gestion des impayés : premier rappel Gestion des impayés : lors de la mise en œuver Constitution d'un dossier pour l'huissier 	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire Gracieux 45,00 € 210,00 €
 Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass A la charge du propriétaire (répétibles dans Gestion des impayés : premier rappel Gestion des impayés : lors de la mise en œuve Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat 	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire Gracieux 45,00 €
 Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass A la charge du propriétaire (répétibles dans Gestion des impayés : premier rappel Gestion des impayés : lors de la mise en œuve Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat 	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire Gracieux 45,00 € 210,00 € 346,00 €
- Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass A la charge du propriétaire (répétibles dans - Gestion des impayés : premier rappel Gestion des impayés : lors de la mise en œuve - Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire Gracieux 45,00 € 210,00 € 346,00 €
- Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass A la charge du propriétaire (répétibles dans - Gestion des impayés : premier rappel Gestion des impayés : lors de la mise en œuvi - Constitution d'un dossier pour l'huissier Suivi de la procédure facturation au temps pass 8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLIES - Gestion des diagnostics	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire Gracieux 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire

	Cildaile ics iid	cui es ouvi ables.	
-	Tarif horaire		118,00€

Majoration hors heures ouvrables :	
- Jusqu'à 20h	+ 30 %
- De 20h jusqu'à 22h	+ 50 %
- Après 22h	+ 100 %

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- avec un minimum de 1 mois de loyer
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable
- Honoraires d'expertise et de négociation 245,00 €

2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

à la charge du propriétaire

- Location	I mois de loyer
- Rédaction du bail	250,00 €

3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

à la charge du locataire

à la charge du propriétaire

4- REDACTION DIVERS ACTES

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

I- RECHERCHE DE LOCATAIRES

2- REDACTION DIVERS ACTES

 Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une sul 	orogation
sur le montant HT du loyer annuel nouveau	6 %
Minimum de perception	500,00 €
- Rédaction d'un avenant de révision	
sur le montant du loyer HT annuel nouveau	1,80 %
Minimum de perception	350,00 €

3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²)	1,40 €
Minimum de perception	595,00 €

Pendant les heures ouvrables :